

Charte d'utilisation de l'espace internet de la Marque Page

Dans le cadre des missions de service public mentionnées dans son règlement intérieur, la médiathèque municipale « La Marque Page » met à la disposition du public des outils et des moyens d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

GENERALITES

La présente charte a pour objet de préciser :

- Les services et ressources informatiques proposées par la médiathèque
- Leurs conditions d'accès et d'utilisation
- Les engagements et responsabilités des utilisateurs en accord avec la législation

SERVICES PROPOSES

La médiathèque met à disposition de la population :

- Une connexion internet libre et gratuite
- Des ordinateurs en libre accès

Dans son rôle de médiation, le personnel des médiathèques (professionnel et bénévole), dans la mesure de sa disponibilité, peut aider et orienter les usagers dans leurs recherches.

CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Internet et postes multimédia

- L'accès à internet est libre et gratuit aux heures d'ouverture des médiathèques.
La consultation peut se faire via les ordinateurs mis à disposition ou via le réseau wifi à partir du matériel personnel des usagers.
- L'usage par les mineurs s'effectue sous la seule responsabilité des responsables légaux. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- Le temps d'utilisation des postes peut être limité en fonction de l'affluence.
- Le personnel des médiathèques se réserve le droit de mettre en place un planning de réservation.
- Il est possible d'utiliser un poste à raison de deux personnes maximum
- Il est interdit d'utiliser tout support de stockage de données (clé USB, CD...), sauf autorisation préalable soumise à vérification d'absence de virus par le personnel de la médiathèque
- Seul le stockage provisoire de fichiers sur le disque dur des postes de consultation est autorisé. La médiathèque ne sera en aucun cas tenue responsable en cas de pertes de vos données.
- L'impression de documents sera gratuite dans la limite de 5 pages par semaine.

ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES

La Commune d'Ennevelin ne saurait être tenue pour responsable des incidents de connexions éventuels ni des détériorations de matériel ou fichiers appartenant aux usagers du fait de l'utilisation des supports techniques qu'elle offre.

La responsabilité de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage de son fait, matériel ou immatériel.

- L'utilisateur s'engage à ne pas enfreindre la législation française dans le cadre de l'utilisation d'internet et en particulier :
 - la contrefaçon et toute atteinte aux droits d'auteurs (sanctionnés par le Code de Propriété intellectuelle).
 - La consultation de sites à caractère pornographique, incitant à la violence ou à la haine raciale, ou pouvant porter atteinte à la dignité humaine.
- L'utilisateur reste seul responsable de toutes ses publications sur Internet : réseaux sociaux, blogs, site web personnel, etc.
- Conformément au décret N°2006-358 du 24 mars 2006 pris en application de la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme, les historiques de connexion des postes sont conservés pendant un an et peuvent être mis à disposition des autorités lors d'une réquisition judiciaire ou administrative dans le cadre d'une enquête.
- Un logiciel de filtrage d'Internet est mis en œuvre. Toutefois la responsabilité de la médiathèque (et de l'intercommunalité) ne pourra pas être recherchée en cas d'utilisation malveillante d'internet.
- La médiathèque décline toute responsabilité de piratage de données personnelles, notamment en cas d'achat, de réservation ou paiement en ligne.
- L'administration d'un site web professionnel, notamment d'e-commerce, n'est pas autorisée à partir d'un lieu public.
- L'utilisateur ne doit pas modifier l'interface, la configuration réseau, la configuration des différents outils, ainsi que leur contenu par ajout ou suppression de programmes et de fichiers.
- L'attention de l'utilisateur est attirée sur le coût élevé et la fragilité du matériel qui lui est proposé. En cas de détérioration du matériel, il sera demandé à l'utilisateur son remboursement.

La médiathèque se dégage de toute responsabilité en cas de manquement à cette charte.